

Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 28 mars 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCHI - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOUL représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

**Signé le 28 Mars 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**RNOV 002-223/11/CC**

**■ Attribution d'une subvention pour l'année 2011 à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest**

**DHCS 11/5811/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine, compétente en matière d'insertion par l'économique, s'est engagée dans le développement d'une stratégie communautaire en matière d'insertion par l'économique à l'échelle de son territoire.

Cette intervention repose sur trois PLIE développés selon les spécificités des trois bassins qui composent la Communauté Urbaine :

- Le PLIE Marseille Provence Métropole Est,
- Le PLIE Marseille Provence Métropole Centre,
- Le PLIE Marseille Provence Métropole Ouest.

L'objectif est de stabiliser en emploi durable des personnes qui en sont écartées par leurs difficultés sociales ou professionnelles.

Les PLIE, en coordonnant les acteurs du développement économique et ceux du développement social d'un même territoire, permettent de mettre en place des parcours individualisés avec un accompagnement personnalisé et différentes étapes pour le retour ou l'accès à des emplois de premier niveau de qualification.

Marseille Provence Métropole soutient les structures associatives gestionnaires de ces PLIE conformément aux protocoles d'accord qui définissent leur mise en œuvre et les engagements financiers des différents partenaires.

Depuis le 1er janvier 2010, la Communauté Urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des trois PLIE.

Les nouvelles responsabilités incombant à la Communauté Urbaine déterminent des changements dans l'attribution des financements accordés aux PLIE. Les fonds attribués jusque là à chacun des trois PLIE par Marseille Provence Métropole doivent être répartis différemment avec la prise en charge directe par la Communauté Urbaine :

- des subventions accordées à des associations par le biais d'appels à projets pour l'accompagnement à l'emploi ou pour l'amélioration de l'employabilité du public,
- de prestations telles que :
  - l'assistance technique apportée aux trois PLIE dans la conduite de leurs actions,
  - l'analyse des pratiques d'accompagnement à l'emploi,
  - l'évaluation,
  - l'égalité hommes/ femmes,
  - l'animation territoriale de l'insertion par l'économique,
  - la prospective emploi,

Signé le 28 Mars 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

- et une partie du budget consacré à la communication, celle qui relève des obligations requises par le FSE, l'autre partie, étant gérée directement par chacun des trois PLIE.

La subvention de fonctionnement accordée à chacun des trois PLIE correspond donc désormais à l'animation du Plan et aux actions qu'ils conduisent en interne.

Le protocole d'accord du PLIE MPM Ouest couvre les communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, le Rove, Marignane, Saint Victoret et Sausset-les-Pins.

Le protocole d'accord couvrant les années 2010-2012 a été approuvé par le Conseil de Communauté du 9 novembre 2009.

Les objectifs pour l'année 2010, décrits dans le protocole d'accord, étaient les suivants :

- poursuivre le suivi et l'accompagnement des adhérents en file active au 31 décembre 2009 (environ 400),
- accompagner 260 nouveaux adhérents en 2010,
- permettre l'insertion durable en emploi stable de 42% des personnes accompagnées et 8% maximum d'accès à une solution qualifiante.

Au 31 décembre 2010 :

- 589 personnes ont été accompagnées, dont 242 nouvelles personnes en 2010,
- 180 personnes sont sorties du PLIE dont 95 en sortie positive avec :
  - pour 53 d'entre elles, un contrat de plus de six mois,
  - pour 30 d'entre elles, un CDI,
  - 5 ont créé leur entreprise,
  - 4 sont en intérim longue durée,
  - 3 en formation qualifiante.

Compte tenu de ce bilan et des engagements pris dans le protocole d'accord, la Communauté Urbaine versera sa participation annuelle qui s'élève à 60 114 euros.

Les modalités de versement de cette nouvelle subvention sont définies par une convention soumise à l'approbation du Bureau.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- L'instruction DGEFPP n°2009-22 du 8 juin 2009 sur les modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organisme intermédiaire sur titre des programmes du FSE Période 2007-2013 ;
- La délibération RNOV 005-1608/09/CC du Conseil de Communauté du 9 novembre 2009 approuvant le protocole d'accord 2010-2012 ;
- La délibération RNOV 006-249/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 approuvant la candidature de MPM pour poursuivre son rôle d'organisme intermédiaire des trois PLIE de son territoire sur la période 2011-2013 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Communauté Urbaine est compétente de plein droit en matière d'insertion par l'économique,
- Que la Communauté Urbaine souhaite développer une politique d'insertion par l'économique à l'échelle du territoire communautaire,
- Que la Communauté Urbaine est signataire du protocole d'accord du PLIE MPM Centre,
- Que la Communauté Urbaine est devenue depuis 2010 organisme intermédiaire gestionnaire des crédits du FSE ;
- Qu'il convient de déterminer dans une convention les modalités de versement de la subvention accordée par Marseille Provence Métropole à l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 60 114 euros pour l'année 2011 à l'association du PLIE MPM Ouest pour la mise en oeuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine – Sous-politique E 120 - Nature 6574 - Fonction 90.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à l'Emploi

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Renover et construire une ville solidaire

Sabine BERNASCONI

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI